

vaste expérience, contribuera au bon fonctionnement des opérations de l'ONU.

En deuxième lieu, le Canada devrait jouer les rôles où il excelle dans les missions de l'ONU. Au Rwanda, il s'est distingué dans les communications et la logistique, l'approvisionnement en eau potable et l'aménagement d'hôpitaux de campagne. Nous avons appliqué le même principe en Namibie et dans l'ancienne Yougoslavie, où nous avons envoyé des policiers civils de la Gendarmerie royale du Canada [GRC]. Le Canada a l'intention d'appliquer le même principe sous peu en Haïti.

En dernier lieu, en réfléchissant aux rôles et aux responsabilités qui nous incombent, nous devrions essayer d'apporter une contribution qui ne soit pas seulement utile dans la phase de maintien de la paix, mais qui influe aussi d'une manière plus générale sur la reconstruction de la société — la phase de consolidation de la paix qui suit un règlement pacifique. Souvenez-vous qu'à Kigali, les soldats canadiens ont ouvert les aéroports et aidé à rétablir les voies de communication essentielles. Et bientôt, en Haïti, l'ONU fera appel à une force internationale de policiers spécialement formés, probablement placée sous le commandement du surintendant Pouliot de la GRC, afin de permettre de transformer la police haïtienne en une unité professionnelle mieux adaptée à une société démocratique.

Enfin, nous devrions, à mon avis, nous montrer ouverts et disposés à aider quand le besoin s'en fera sentir brusquement et quand la communauté internationale réclamera une action immédiate. Cela signifie qu'il faudra continuer, comme le veut la tradition canadienne, à participer quand nous le pourrons et quand nous aurons les ressources nécessaires. Le jour où la paix sera enfin établie au Moyen-Orient, le Canada devra être là pour aider à la mettre en oeuvre. À Haïti, nous avons l'obligation morale de contribuer au rétablissement du gouvernement démocratique et à la reconstruction de la société haïtienne effondrée.

Il ne peut y avoir de règles absolues au sujet de la participation canadienne. Pas plus qu'on ne doit fixer de limites arbitraires aux contributions du Canada. Chacune de nos interventions doit être décidée en fonction de nos intérêts, des besoins en cause et de notre capacité de participer. Nos ressources limitées sont devenues un facteur important. Il y a une dizaine d'années, notre contribution aux opérations de maintien de la paix de l'ONU ne s'élevait qu'à 8 millions de dollars. Cette année, elle va dépasser les 150 millions de dollars. Nous devons aussi prendre en compte d'autres facteurs. Par exemple, le déploiement continu de nos casques bleus, et la capacité d'autres pays de contribuer à ce type d'opérations.